

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

|          |                 |             |
|----------|-----------------|-------------|
| Monsieur | Réjean Major    | maire       |
| Monsieur | Luc Larivière   | Conseiller  |
| Monsieur | Steve Lefebvre  | Conseiller  |
| Monsieur | Yvon Pelletier  | Conseiller  |
| Madame   | Karo Poirier    | Conseillère |
| Monsieur | Gaston Lacroix  | Conseiller  |
| Monsieur | Pierre Parisien | Conseiller  |

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

|          |   |
|----------|---|
| <b>0</b> | <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b> |
|----------|---|

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2015-06-01-127

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

|          |   |
|----------|---|
| <b>0</b> | <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b> |
|----------|---|

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2015

|            |                                |
|------------|--------------------------------|
| <b>100</b> | <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> |
|------------|--------------------------------|

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2015
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2015
- 100-7 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2014 – Perception
- 100-8 Liste des arrérages de taxes foncières au 31 mai 2015
- 100-9 Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier
- 100-10 Vacances des employés

|            |                          |
|------------|--------------------------|
| <b>200</b> | <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b> |
|------------|--------------------------|

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - A- Rapport annuel d'activité pour l'année 2014
- 200-3 Installation de prises d'eau sèches – Demande d'autorisation et certificat d'autorisation

|            |                                   |
|------------|-----------------------------------|
| <b>300</b> | <b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b> |
|------------|-----------------------------------|

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Travaux de voirie 2015 - Priorités
- 300-3 Chemins sectoriels – Travaux 2015
- 300-4 Signalisation – Acquisition de fournitures
- 300-5 Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux
  - A- Abrogation du règlement numéro 272
  - B- Adoption du règlement numéro 280
- 300-6 Appel d'offres regroupé – Travaux d'asphalte

|            |   |
|------------|---|
| <b>400</b> | <b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b> |
|------------|---|

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
  - A- Acquisition de fournitures
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Formation APSAM – Creusements, excavations et tranchées

|            |                           |
|------------|---------------------------|
| <b>500</b> | <b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b> |
|------------|---------------------------|

|            |  |
|------------|--|
| <b>600</b> | <b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b> |
|------------|--|

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois d'avril et mai 2015
- 600-3 Demande de dérogation mineure #2015-02 – 5023-15-2698 – 95 chemin Charbonneau

- 600-4 Aménagements floraux 2015 - Autorisation d'achat – Jardinières et fleurs
- 600-5 Petite école de rang – Autorisation d'achats
- 600-6 SAGE – Contribution annuelle 2015

|            |                           |
|------------|---------------------------|
| <b>700</b> | <b>LOISIRS ET CULTURE</b> |
|------------|---------------------------|

- 700-1 Toiture du Centre municipal
- 700-2 Centre Quatre Saisons – Autorisation d'achats
- 700-3 Appel de projets en culture – MRCVG – Visite patrimoniale
- 700-4 Plateformes de rouli-roulant

|            |                       |
|------------|-----------------------|
| <b>800</b> | <b>CORRESPONDANCE</b> |
|------------|-----------------------|

|            |              |
|------------|--------------|
| <b>900</b> | <b>VARIA</b> |
|------------|--------------|

- 900-1 Publicité – Tournoi de golf

|             |                             |
|-------------|-----------------------------|
| <b>1000</b> | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b> |
|-------------|-----------------------------|

|             |                           |
|-------------|---------------------------|
| <b>1100</b> | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b> |
|-------------|---------------------------|

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015**

M.B. 2015-06-01-128

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Période de questions**

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Suivi d'une plainte
- Poteaux pour panneaux
- Calcium
- Réseau de surveillance des lacs
- Contrôle bandes riveraines
- Asphalte 31 milles
- Protection des citoyens
- Réforme cadastrale

## 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2015

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mai 2015.

|            |                                |
|------------|--------------------------------|
| <b>100</b> | <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b> |
|------------|--------------------------------|

### 100-1 Suivi des procès-verbaux

#### **Bourse de mérite scolaire**

M.B. 2015-06-01-129

**Considérant** la résolution M.B. 2015-02-02-039 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 février 2015;

**Considérant** que le comité de sélection, composé de représentants de la commission scolaire, a arrêté ses choix sur deux étudiants;

**En conséquence**, sur la proposition Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder deux bourses de mérite scolaire d'un montant de 250\$ chacune. Cette dépense supplémentaire de 250\$ sera imputée au poste « Dons » (02-702-90-499) et ce, suite à un virement de crédits provenant du poste « Activités » (02-701-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2015-06-01-130

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 mai 2015, pour un montant total de 10 637.45 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015

### 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

### 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2015

M.B. 2015-06-01-131

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2015 pour un montant total de 118 434.08 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2015**

M.B. 2015-06-01-132

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2015 pour un montant de 12 884.28 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-7 Arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2014 - Perception**

M.B. 2015-06-01-133

**Considérant** qu'au 31 décembre 2014, il existe des arrérages de taxes;

**Considérant** qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les arrérages de taxes foncières en perception chez notre firme d'avocats;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claudia Lacroix, à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la firme Lapointe Beaulieu, avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2014 non payés en date de la présente et dont les montants sont supérieurs à cent (100) dollars et de lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-8 Liste des arrérages de taxes foncières au 31 mai 2015**

M.B. 2015-06-01-134

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'accepter la liste des arrérages de taxes foncières en date du 31 mai 2015, liste déposée par la directrice générale. Cette liste, telle que déposée, n'est cependant pas un document public car il contient des informations confidentielles.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **100-9 Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier**

M.B. 2015-06-01-135

**Considérant** qu'en vertu des articles 1022 et suivants du code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit préparer chaque année la liste des arrérages de taxes afin de la présenter au conseil municipal, en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la MRC;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette désire se prévaloir de ces dispositions incluses dans le code municipal et décrivant ce processus de ventes des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a établi que la date de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes est fixée au 1<sup>er</sup> jeudi du mois d'octobre, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2015 cette année;

**Considérant** que la liste des arrérages a été déposée séance tenante;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claudia Lacroix, pour enclencher le processus de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes et de transmettre tous les documents nécessaires à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

**Envoi des avis d'arrérages de taxes**

M.B. 2015-06-01-136

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser la directrice générale secrétaire-trésorière, Madame Claudia Lacroix, à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2011 ou 2012 ne sont pas acquittées. À même cette communication, la directrice générale et secrétaire-trésorière informera les propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 30 juin 2015 et qu'après cette date, leur dossier pourra être déposé à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-10 Vacances des employés**

M.B. 2015-06-01-137

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de verser le 4% de vacances aux employés et ce, à même leur paie régulière.

**Note au procès-verbal**

Des membres du conseil ne sont pas tous en accord avec cette résolution, alors le maire demande le vote.

**Résultats du vote**

|                      |               |
|----------------------|---------------|
| Pour la résolution   | 3 conseillers |
| Contre la résolution | 3 conseillers |

Le maire vote contre cette résolution.

Cette résolution, M.B. 2015-06-01-137, n'est donc pas adoptée.

**Note au procès-verbal**

La directrice générale a fait mention aux membres du conseil de l'existence des articles 73 et 75 de la Loi sur les normes du travail.

|            |                          |
|------------|--------------------------|
| <b>200</b> | <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b> |
|------------|--------------------------|

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de mai 2015.

## 200-2 **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

### A- **Rapport annuel d'activité pour l'année 2014**

M.B. 2015-06-01-138

**Considérant** que conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**Considérant** que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Richard Carle, a déposé le rapport annuel pour l'année 2014 pour adoption par le conseil;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu :

Que ce conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Bouchette pour l'année 2014 et l'adopte tel que déposé;

Qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**Adoptée à l'unanimité**

## 200-3 **Installation de prises d'eau sèches - Demande d'autorisation et certificat d'autorisation**

M.B. 2015-06-01-139

**Considérant** qu'il y a lieu de continuer l'installation de prises d'eau sèches sur le territoire de la municipalité de Bouchette et ce, en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant** qu'une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation doit être complétée afin d'obtenir l'autorisation pour l'installation de ces prises d'eau sèches et ce, auprès du ministère des Ressources naturelles et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

**Considérant** que des frais de 562\$ sont exigés pour le dépôt de cette demande;

**Considérant** que plus d'une installation de prise d'eau sèche peut être incluse dans la même demande;

**Considérant** qu'une demande d'autorisation est valide pour une période de trois ans;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Richard Carle, à compléter une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour l'installation de quatre prises d'eau sèches et à présenter le tout aux Ministères concernés. La dépense reliée à cette demande sera imputée au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640).

**Adoptée à l'unanimité**

|            |                                   |
|------------|-----------------------------------|
| <b>300</b> | <b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b> |
|------------|-----------------------------------|

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de mai 2015.

**300-2 Travaux de voirie 2015 - Priorités**

M.B. 2015-06-01-140

**Considérant** la résolution M.B. 2015-05-04-106 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mai 2015;

**Considérant** la rencontre de travail tenue le jeudi 21 mai 2015, rencontre à laquelle étaient présents les membres suivants : le maire Réjean Major, les conseillers Steve Lefebvre, Karo Poirier et Pierre Parisien, la directrice générale Claudia Lacroix et le directeur des travaux publics Éric Lamarche;

**Considérant** les recommandations formulées par les membres participants au comité de voirie et ce, suite à la tenue de ladite rencontre de travail;

**Considérant** les sommes inscrites au budget pour des travaux en voirie, d'un montant total de 57 000\$ pour l'ensemble des chemins municipaux;

**Considérant** les postes budgétaires concernés : Location machinerie, entretien, réparations infrastructures, gravier et sable et calcium;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer la totalité des sommes inscrites au budget pour les travaux de voirie et ce, pour les travaux énumérés lors du comité de voirie tenu le 21 mai 2015.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-3 Chemins sectoriels – Travaux 2015**

M.B. 2015-06-01-141

**Considérant** les crédits budgétaires 2015 disponibles pour effectuer des travaux d'améliorations des chemins sectoriels, soit la somme maximale de 19 560\$;

**Considérant** la résolution M.B. 2015-05-04-106 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mai 2015;



**Considérant** les discussions tenues par les membres du comité de voirie à l'occasion de la rencontre du jeudi 21 mai 2015 relativement aux travaux prioritaires à planifier sur les chemins sectoriels;

**Considérant** que les membres du comité recommandent au conseil municipal d'exécuter lesdits travaux sur les différents chemins sectoriels, soit réfection de fossés et rechargement;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de débloquer les crédits budgétaires en ce qui concerne les chemins sectoriels afin d'effectuer les travaux de fossés et rechargement pour les chemins sectoriels suivants :

Carpe et Baie-des-Gagnon  
Charbonneau et Peupliers  
Fortin  
Lafrenière  
Lajeunesse  
Lesage  
Richard.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 300-4 **Signalisation – Acquisition de fournitures**

M.B. 2015-06-01-142

**Considérant** les obligations réglementaires à respecter en ce qui concerne la signalisation lors de l'exécution de travaux de voirie;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de certaines fournitures de signalisation;

**Considérant** la liste déposée par le directeur des travaux publics;

**Considérant** le budget adopté pour 2015 relativement à ce type de dépenses, soit une somme globale de 2000\$;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser l'acquisition de fournitures de signalisation pour le service des travaux publics. Cette dépense sera imputée au poste « Signalisation » (02-355-00-640) et ce pour une somme maximale de 2000\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 300-5 **Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux**

##### A- **Abrogation du règlement numéro 272**

M.B. 2015-06-01-143

**Considérant** la réponse négative obtenue verbalement d'un représentant du ministère des Transports du Québec en ce qui concerne le tracé proposé pour traverser la route 105;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2015-04-07-070 adoptant le règlement numéro 272.

**Adoptée à l'unanimité**

## B- Adoption du règlement numéro 280

M.B. 2015-06-01-144

### RÈGLEMENT NUMÉRO 280

#### RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

- ATTENDU QUE** la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en autorisant la circulation sous réserve de conditions ;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes qu'elle détermine;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal sont d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;
- ATTENDU QUE** le Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc, sollicite l'autorisation de la municipalité de Bouchette pour circuler sur certains chemins municipaux;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014;
- EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement 280 visant à permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux comme suit :

#### Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

#### Article 2 – Titre et numéro

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux et porte le numéro 280 des règlements de la municipalité de Bouchette.

#### Article 3 – Objet

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de Bouchette, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### Article 4 – Véhicules hors route visés

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

#### Article 5 – Lieux de circulation

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

| Nom du chemin                                | Description   | Longueur (km) |
|--|---|---------------|
| Chemin de la <b>Ferme-des-Six</b>            | En totalité   | 9.00          |
| Rue <b>Principale</b>                        | De l'intersection de la rue du Pont jusqu'à la route 105 (direction nord)                                       | 2.50          |
| Chemin <b>Carle</b>                          | De l'intersection de la route 105 jusqu'à l'intersection de la montée de Blue Sea                               | 1.50          |
| Montée de <b>Blue Sea</b>                    | En totalité   | 1.40          |
| Rue du <b>Pont</b>                           | En totalité   | 0.80          |
| Chemin de la <b>Rivière-Gatineau Nord</b>    | De l'intersection de la rue du Pont jusqu'à l'intersection de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles          | 0.60          |
| Montée du <b>Lac-des-Trente-et-Un-Milles</b> | De l'intersection du chemin Rivière-Gatineau Nord jusqu'à l'intersection du chemin de l'Auberge                 | 7.60          |
| Chemin de l' <b>Auberge</b>                  | De l'intersection de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles jusqu'à l'intersection du chemin du Lac-des-Pères | 1.00          |
| Chemin du <b>Lac-des-Pères</b>               | De l'intersection du chemin de l'Auberge jusqu'à la fin de la portion municipale                                | 0.50          |

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### Article 6 – Respect de la signalisation

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

#### **Article 7 – Période de temps visée**

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement est valide pour l'année entière.

#### **Article 8 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Réjean Major  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

#### **300-6 Appel d'offres regroupé – Travaux d'asphalte**

M.B. 2015-06-01-145

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que la municipalité de Bouchette se joigne à la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour un appel d'offres regroupé pour le projet de pose d'asphalte pour une distance d'environ 450 mètres sur le chemin de la Rivière-Gatineau Nord, soit pour les sections où l'asphalte a été pulvérisé.

**Adoptée à l'unanimité**

|            |   |
|------------|---|
| <b>400</b> | <b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b> |
|------------|---|

#### **400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

#### **400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

##### **A- Acquisition de fournitures**

M.B. 2015-06-01-146

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser l'acquisition de diverses fournitures d'aqueduc visant à procéder à l'entretien de certaines boîtes de service, à la réparation de bornes fontaines de même que pour conserver en inventaire pour besoins futurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Problème électrique à la station de pompage**

M.B. 2015-06-01-147

**Considérant** la problématique survenue ce jour même à la station de pompage;

**Considérant** la nécessité de procéder en urgence à des travaux de remplacement d'un panneau électrique alimentant la pompe numéro 1;

**Considérant** la décision prise par la direction générale à l'effet d'autoriser la dépense;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'entériner la décision prise par la directrice générale et d'autoriser le remplacement d'un panneau électrique servant de contact avec la pompe #1 à la station de pompage. Cette dépense d'un montant approximatif de 300\$ plus les frais de main d'œuvre sera imputée au poste « Pièces et accessoires eau » (02-412-00-640).

**Adoptée à l'unanimité**

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles et matières recyclables**

**400-5 Formation APSAM – Creusements, excavations et tranchées**

M.B. 2015-06-01-148

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Richard Carle et l'opérateur de la rétrocaveuse et journalier, Denis Larivière, à participer à une formation intitulée « Creusements, excavations et tranchées », formation d'une journée offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur affaires municipales (APSAM). Les frais reliés à cette formation seront imputés aux postes « Formation » (02-412-00-454) et (02-414-00-454).

**Adoptée à l'unanimité**

|            |                           |
|------------|---------------------------|
| <b>500</b> | <b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b> |
|------------|---------------------------|

|            |  |
|------------|--|
| <b>600</b> | <b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b> |
|------------|--|

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2015**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2015 sont déposées.

**600-3 Demande de dérogation mineure #2015-02 – 5023-15-2698 – 95 chemin Charbonneau**

M.B. 2015-06-01-149

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 95 chemin Charbonneau;

**Considérant** que cette demande concerne la construction d'un bâtiment résidentiel;

**Considérant** que sur cette propriété on retrouve un terrain étroit;

**Considérant** que sur cette propriété, un bâtiment résidentiel ne pourra être construit selon la réglementation présentement en vigueur, à moins d'obtenir une dérogation mineure;

**Considérant** le règlement numéro 167, règlement régissant les dérogations mineures en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**Considérant** que le projet de construction présenté consiste à la construction d'un bâtiment résidentiel d'une grandeur de 24 pieds x 24 pieds, 2 étages;

**Considérant** que le bâtiment proposé serait à une distance de 11 mètres de la marge riveraine;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le projet déposé;

**Considérant** que la marge riveraine à être respectée doit être de 20 mètres, puisque la façade du bâtiment principal aura une hauteur de 7 mètres;

**Considérant** que les membres du CCU ont proposé une modification du projet déposé;

**Considérant** que la modification consiste en la construction d'un bâtiment principal devant avoir une grandeur approximative de 20 pieds de largeur x 25 pieds de profondeur, d'une hauteur de 2 étages;

**Considérant** que selon la réglementation actuelle, les marges latérales à respecter doivent être de 15 mètres au total;

**Considérant** que les membres du CCU recommandent d'accorder une dérogation mineure d'une diminution de 3 mètres d'un côté; ainsi, pour les marges latérales, on devra respecter un minimum de 6 mètres de chaque côté du bâtiment principal, ce qui fera un total de 12 mètres à respecter, approximativement;

**Considérant** que les membres du CCU recommandent qu'un plan d'un technologue membre des technologues du Québec ou d'un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec soit déposé pour une installation sanitaire conforme;

**Considérant** que les membres du CCU recommandent qu'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre soit déposé pour s'assurer que le bâtiment sera conforme à la proposition du CCU;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure pour la propriété située au 95 chemin Charbonneau, à savoir la construction d'un bâtiment résidentiel avec des marges latérales d'environ 6 mètres de chaque côté du bâtiment. Il est de plus résolu d'inclure comme exigence les recommandations formulées par les membres du CCU, soit :

- Exiger un certificat d'implantation relativement à cette construction et ce, afin de s'assurer que les marges accordées par cette dérogation mineure soient respectées
- Exiger un plan pour une installation septique conforme selon le Q2-r22.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **600-4 Aménagements floraux – Autorisation d'achat**

M.B. 2015-06-01-150

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser l'acquisition de 30 jardinières au coût maximal de 50\$ plus taxes par unité et l'acquisition de fleurs annuelles et plantes vivaces pour compléter les aménagements floraux municipaux. Ces dépenses d'un montant maximum de 2 250\$ seront imputées au poste « Aménagement et décorations » (02-702-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **600-5 Petite école de rang – Autorisation d'achats**

M.B. 2015-06-01-151

**Considérant** les subventions obtenues en ce qui concerne le projet d'aménagement de la « Petite école de rang »;

**Considérant** que certains travaux débiteront bientôt;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à compléter les bons de commande nécessaires à la réalisation de ce projet, le tout en conformité aux subventions reçues ainsi qu'aux obligations légales régissant les attributions de contrat. Les dépenses relatives à l'aménagement de la « Petite école de rang » seront imputées au poste « Immobilisations – École de rang » (03-600-00-00).

**Adoptée à la majorité**

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence relativement à cette résolution.

#### **600-6 SAGE – Contribution annuelle 2015**

M.B. 2015-06-01-152

**Considérant** la lettre déposée par le président de la « Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-Un Mille (SAGE) », Denis Lacroix, demandant une contribution de 2 000\$ pour le financement des activités de l'organisme ;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de participer au financement de l'organisme SAGE (Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des trente-et-un milles) pour l'année 2015 et ce, au montant de 2 000\$. Cette dépense sera imputée au poste « Contribution SAGE » (02-690-00-970).

**Adoptée à l'unanimité**

|            |                           |
|------------|---------------------------|
| <b>700</b> | <b>LOISIRS ET CULTURE</b> |
|------------|---------------------------|

#### **700-1 Toiture du Centre municipal**

M.B. 2015-06-01-153

**Considérant** que la toiture du Centre municipal nécessite des réparations majeures;

**Considérant** que la municipalité est en attente d'une licence de constructeur-propriétaire émanant de la Régie du bâtiment du Québec;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour faire effectuer les travaux de remplacement de la tôle sur la toiture du Centre municipal et ce, dès que possible. Les dépenses reliées à ce mandat seront imputées au poste « Immobilisations – Centre municipal » et les crédits proviendront du surplus accumulé affecté à ces travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **700-2 Centre Quatre Saisons – Autorisation d'achats**

M.B. 2015-06-01-154

**Considérant** la résolution M.B. 2014-06-02-141 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 2 juin 2014 concernant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme « Initiative d'investissement local (IIL) »;

**Considérant** la résolution M.B. 2015-04-07-078 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 avril 2015 concernant l'embauche d'un consultant pour l'exécution des travaux d'agrandissement du pavillon;

**Considérant** la résolution M.B. 2015-04-27-088 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 27 avril 2015 concernant l'embauche de monsieur Guy Patry;

**Considérant** la résolution M.B. 2015-04-27-089 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 27 avril 2015 visant à retenir les services de monsieur Robert Ledoux, architecte, pour l'exécution de plans et devis détaillé pour le projet;

**Considérant** la résolution M.B. 2015-04-27-090 adoptée lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 27 avril 2015 concernant la demande d'une licence de constructeur-propriétaire auprès de la Régie du bâtiment du Québec;



**Considérant** la confirmation reçue à l'effet que la municipalité est bénéficiaire d'une contribution maximale de 100 000\$ dans le cadre du programme de l'Initiative d'investissement local (IIL);

**Considérant** la somme de 100 000\$ réservée à l'intérieur du surplus accumulé affecté de la municipalité au 31 décembre 2014 pour ces travaux affectant le pavillon du Centre Quatre Saisons;

**Considérant** l'obligation que ces travaux soient terminés pour le 30 septembre 2015 et ce, selon les critères du programme de subvention;

**En conséquence**, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour assurer le suivi relatif à la réalisation des travaux visés par l'agrandissement du pavillon du Centre Quatre Saisons, soit :

Compléter toute la documentation relative à la subvention

Procéder à tout appel d'offres nécessaires

Procéder à toute embauche nécessaire

Autoriser toute dépense nécessaire.

Ces travaux devront être réalisés le tout conformément aux obligations légales régissant les attributions de contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **700-3 Appel de projets en culture – MRCVG – Visite patrimoniale**

M.B. 2015-06-01-155

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à compléter une demande de subvention dans le cadre du programme « Appel de projets en culture de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et ce, pour une activité intitulée « Visite patrimoniale ». Le projet se chiffre à une somme de 1 000\$ et la municipalité doit contribuer pour une somme de 100\$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **700-4 Plateformes de rouli-roulant**

M.B. 2015-06-01-156

**Considérant** que les plateformes de rouli-roulant installées à la patinoire nécessitent des travaux de réparation;

**Considérant** que ces travaux doivent être réalisés avant de procéder à leur réinstallation sur le plancher cimenté;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser les achats nécessaires à la réparation des plateformes de rouli-roulant. La dépense reliée à ces réparations sera imputée au poste « Entretien infrastructures loisirs » (02-701-30-522).

**Adoptée à l'unanimité**

|            |                       |
|------------|-----------------------|
| <b>800</b> | <b>CORRESPONDANCE</b> |
|------------|-----------------------|

**800-1 Demande d'autorisation de panneau – Quai public – Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

M.B. 2015-06-01-157

**Considérant** la demande écrite reçue de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

**Considérant** que cette demande consiste à obtenir une permission d'installer un panneau de direction pour le quai municipal de cette municipalité et ce, à l'intersection du chemin de la Rivière-Gatineau Nord et de la montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles;

**Considérant** les exigences déjà établies pour l'installation de panneaux de direction;

**En conséquence**, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de permettre l'installation dudit panneau près du pont enjambant la rivière Gatineau et reliant la municipalité de Bouchette à celle de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et ce, selon les exigences déjà établies par les membres du conseil pour l'installation de panneaux de direction.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, enregistre sa dissidence relativement à cette résolution.

**800-2 Tournoi de golf – Fondation Jean-Claude Branchaud**

M.B. 2015-06-01-158

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major, à participer au tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud, tournoi qui se tiendra le mercredi 10 juin 2015 au Club de golf Algonquin de Messines. Cette dépense au coût de 150\$ sera imputée au poste « Publicité, information et dons » (02-110-00-340).

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence relativement à cette résolution.

|            |              |
|------------|--------------|
| <b>900</b> | <b>VARIA</b> |
|------------|--------------|

**900-1 Publicité – Tournoi de golf**

M.B. 2015-06-01-159

**Considérant** la demande reçue d'un représentant de la Fabrique de Bouchette;

**Considérant** que cette demande consistait à obtenir une commandite émanant de la municipalité dans le cadre de la tenue du tournoi de golf sur l'Île Patry le samedi 18 juillet 2015;

**Considérant** la note au procès-verbal inscrite lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 avril 2015 suite au traitement de cette demande;

**Considérant** que les membres du conseil désirent reprendre leur décision relativement à cette demande de commandite et ce, suite à l'obtention de détails;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de commanditer une somme de 100\$ en publicité dans le cadre du tournoi de golf de la Fabrique de Bouchette, publicité qui sera installée sur les tables comme napperons. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité, information et dons » (02-110-00-340).

**Adoptée à l'unanimité**

|             |                             |
|-------------|-----------------------------|
| <b>1000</b> | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b> |
|-------------|-----------------------------|

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Remboursement dette - Camion autopompe - Règlement de tarification
- Petite école de rang – Bénévoles recherchés
- Soutien à l'église
- Marina
- Mise en demeure

|             |                           |
|-------------|---------------------------|
| <b>1100</b> | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b> |
|-------------|---------------------------|

M.B. 2015-06-01-160

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 55.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière